

*Rapport du Vérificateur général du Québec  
à l'Assemblée nationale  
pour l'année 2009-2010, tome I*

## *Chapitre 5*

### *Vérification de conformité : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)*

- Dépenses du commissariat européen
- Frais de représentation et de déplacement des dirigeants

## *Vue d'ensemble*

---

- La SODEC :
  - A le mandat de promouvoir et de soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles dans toutes les régions du Québec
  - Administre des programmes d'aide financière (54 millions de dollars en 2007-2008) pour la création, la production, la diffusion et l'exportation des entreprises du domaine du livre, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, ainsi que des métiers d'art
  - Mène ses activités surtout à partir de son bureau de Montréal, mais aussi de celui de Québec et de son commissariat européen situé à Paris

## *Notre vérification*

---

À la suite d'une demande du président du conseil d'administration

- S'assurer que les dépenses du commissariat européen de même que les frais de représentation et de déplacement des dirigeants de la SODEC sont engagés dans le respect de la réglementation applicable et des principes de saine gestion

### Portée

- Travaux couvrent les exercices 2006-2007, 2007-2008 et les 10 premiers mois de 2008-2009

## *Gestion des activités du commissariat européen*

### Sommes consacrées au fonctionnement du commissariat (en dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (10 mois)
Programmation – événements	680 436	748 496	1 098 434
Salaires et avantages sociaux	186 182	160 270	117 730
Administration	113 342	108 762	101 278
<b>Total</b>	<b>979 960</b>	<b>1 017 528</b>	<b>1 317 442</b>
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Festival de Cannes	234 452	269 302	262 206
Cinéma du Québec	353 849	346 781	588 869

## *Gestion des activités du commissariat – contrôle des dépenses*

---

### La Délégation générale du Québec à Paris :

- Effectue le paiement des factures du commissariat
- S'assure que la dépense à régler a été engagée conformément aux politiques et aux directives gouvernementales et qu'une information suffisante vient appuyer la transaction

## *Gestion des activités du commissariat – contrôle des dépenses (suite)*

---



- L'information transmise par le commissariat est parfois minimale et insuffisante pour permettre à la Délégation d'évaluer la conformité des dépenses
  - Exemple : une facture comporte une dépense de plus de 80 000 \$ justifiée uniquement par la mention « Prestations restauration »



- Certains contrats ont été attribués directement aux fournisseurs sans procéder par appel d'offres (recours à une mesure d'exception non documentée)



- Plusieurs partenariats prennent la forme d'ententes non signées (se limitent à un échange de courriels, sans document officiel)

## *Gestion des activités du commissariat – circulation de l'information de gestion*

---



La SODEC à Montréal ne possède pas suffisamment d'information sur les activités de son commissariat. De façon générale, elle ne demande pas les pièces justificatives, même si certaines dépenses exigent des explications



Par exemple, pour le Festival de Cannes :

- En 2009, 7 chambres réservées dont le coût varie de 425 à 831 euros par nuitée (de 680 à 1 330 dollars)
- Chaque année, la SODEC consacre plus de 100 000 dollars à la conception et à l'aménagement d'un pavillon de même qu'à la location d'un emplacement

# *Frais de déplacement et de représentation*

---

## Échantillon

- Analyse des frais réclamés notamment par le président et chef de la direction et 10 autres dirigeants, ainsi que ceux facturés par plusieurs fournisseurs pour la période vérifiée

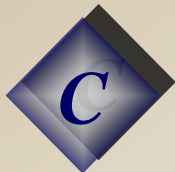
## Conclusion

- Ces frais dépassent souvent les règles établies et, dans certains cas, les fonds publics ne sont pas utilisés avec un souci d'économie

## *Frais de déplacement et de représentation – déplacements en avion*

---

- La SODEC achète plusieurs de ses billets d'avion auprès d'une compagnie aérienne à Paris en vertu d'une entente verbale
- Cette Compagnie a remis au PDG 13 certificats de surclassement en classe affaires dans les 2 dernières années
- Le coût de plusieurs déplacements du PDG est supérieur (plus du double) à celui payé pour des personnes voyageant à la même période pour le même événement.
- La SODEC devrait démontrer l'avantage économique de cette entente et se questionner sur l'aspect éthique des surclassements



## *Frais de déplacement et de représentation – frais d’hébergement*

---

### Au Québec

- En ce qui concerne le PDG, le coût de près de 40 p. cent des 66 nuitées variait entre 229 et 299 dollars

### À l’étranger



- Le coût de plus de 50 p. cent des nuitées excédait les montants prévus (ce qui exclut l’hébergement payé par le commissariat)

## *Frais de déplacement et de représentation – repas et représentation*

---



- De nombreuses réclamations concernent des repas pris entre employés ou avec les mêmes collaborateurs.
- D'avril 2006 à décembre 2008 :



- La SODEC a payé 181 factures (22 750 dollars) pour des repas pris seulement entre employés



- La SODEC a remboursé 69 factures (13 600 dollars) pour des repas pris avec les mêmes collaborateurs ou pour lesquels la majorité des personnes présentes provenaient de la Société

## *Demande d'accès à l'information*

- Une demande d'accès à l'information a été déposée concernant les dépenses engagées par le PDG dans le cadre de ses fonctions
- Certaines dépenses ont été omises, notamment des billets d'avion et des frais d'hébergement (environ 35 000 dollars pour deux exercices). Cela augmente de plus de 60 p. cent le montant divulgué chaque année



**Tableau 5 - Renseignements divulgués concernant la demande d'accès à l'information (en dollars)**

	2006-2007	2007-2008*
<b>Montant divulgué</b>	27 491	27 114
<b>Autres dépenses retracées qui auraient dû être divulguées</b>	16 840	18 063
<b>Total</b>	44 331	45 177
<b>Variation</b>	+ 61 %	+ 67 %

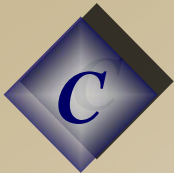
\* Il s'agit des dépenses engagées par le président et chef de la direction d'avril 2007 à janvier 2008.

# *Présentation des frais de déplacement et de représentation*

---



- La SODEC impute et présente des frais de déplacement dans les programmes d'aide financière



- Cela peut laisser croire qu'il s'agit d'aide octroyée au milieu culturel plutôt que de frais relatifs au déplacement des dirigeants et des employés (plus de 200 000 dollars en 2008-2009)



- La SODEC doit revoir la pertinence d'une telle pratique